

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**Séance du lundi 24 juin 2024**

2024 - 086	NOMBRE DE MEMBRES
	- Afférents au Conseil Municipal : 23
	- En exercice : 23
	- Qui ont pris part à la délibération : 22
	Date de la convocation : 18/06/2024
	Date d'affichage : 18/06/2024

*L'an Deux Mil Vingt-quatre et le lundi 24 juin à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire***

*Présents : MM. et Mmes **BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, BIARNES, ETIENNE, CONSTANTIN, CHAUPRADE, HOURQUET, LAGRASSE, DARRACQ, MARIMPOUY, EDE, LAHONTAN, LABUXIERE, LARROQUE.***

Excusés et procurations :

M. LABAT a donné procuration à M. BEDAT

Mme MESPLEDE a donné procuration à Mme LAGRASSE

Mme WLUSEK a donné procuration à Mme HOURQUET

M. SEIRACQ a donné procuration à M. VILATON

M. GATUINGT a donné procuration à M. FOURNET

*Absent : **M. DEHEZ***

*Secrétaire de séance : **Jean-Jacques LAHONTAN***

OBJET :

AUTORISATION DE SIGNATURE A M. LE MAIRE POUR LA DEMANDE D'OCTROI L'AUTORISATION DE REVERSEMENT DU FONDS DE MINORATION FONCIERE POUR L'OPERATION « LOTISSEMENT LABORDE »

M. le Maire explique à l'assemblée qu'afin d'encourager une politique de développement du parc social et de limiter l'impact du foncier dans le montage des opérations immobilières, le Conseil départemental a institué en 2005 un fonds de minoration versé à l'EPFL qui le gère en tant qu'opérateur foncier pour ses collectivités adhérentes (dont Saint-Vincent-de-Paul).

CONSIDERANT que la Commune a sollicité le portage des « terrains Laborde » par l'EPFL en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement (terrains à bâtir, maisons de villes, commerces et services, logements collectifs sociaux),

CONSIDERANT que l'aménageur SATEL a été choisi pour procéder à la réalisation de l'opération,



CONSIDERANT que la SATEL a cédé l'îlot A (2405 m²) à XL Habitat pour l'aménagement d'une résidence de 19 logements (dispositifs PLUS et PLAI) et 6 maisons groupées (en BRS),

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

AUTORISE M. le Maire à solliciter l'EPFL pour la collecte du fonds de minoration,

AUTORISE le reversement du fonds de minoration collecté auprès de l'EPFL à l'aménageur SATEL.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **25 juin 2024**

Le Maire,
Henri BEDAT



VOTE :

Pour	22
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20240624 – DE2024086
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).